



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 septembre 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 2 septembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 septembre 2005

**Aide à la Compagnie les Matapeste pour l'application des mesures  
de sécurité des spectacles**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Alain BAUDIN

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Stéphane TRONEL.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2005**

DELIBERATION D20050352

Madame Françoise BILLY, Première Adjointe, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2000-609 du 29 juin 2000 précise les conditions à remplir pour solliciter une licence d'entrepreneur de spectacles vivants. Il s'agit pour eux d'avoir suivi auprès d'un organisme agréé une formation à la sécurité des spectacles adaptée à la nature du lieu du spectacle, ou justifier de la présence dans l'entreprise d'une personne qualifiée dans le domaine de la sécurité des spectacles ».

La Ville de Niort soucieuse de respecter les mesures en vigueur dans le domaine de la sécurité des spectacles et notamment de justifier dans l'entreprise d'une personne qualifiée dans le domaine de la sécurité des spectacles, souhaite aider la Compagnie Les Matapeste afin qu'elle puisse appliquer cette mesure pour tous les spectacles qui auront lieu dans La Maison Des Théâtres Amateurs et Professionnels.

I

Il vous est proposé de passer une convention attributive de subvention avec l'Association « Les Matapeste » et de verser à celle-ci une subvention complémentaire d'un montant de 2450 €.

Cette somme sera imputée au 65 3139 article 6574.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Accepter le principe d'une aide pour l'application des mesures de sécurité lors des spectacles donnés à La Maison Des Théâtres Amateurs et Professionnels.

Approuver la convention ci-jointe et autoriser M le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention ci-jointe et à verser à la Compagnie les Matapeste une subvention de 2450 €.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
La Première Adjointe

**Françoise BILLY**

[Ordre du jour](#)